

## **Évolution des appuis aux producteurs béninois : de la vulgarisation agricole au conseil à l'exploitation familiale**

Par **Pascal Gouton**, coordonnateur du Projet d'amélioration et de diversification des systèmes d'exploitation

[pgouton@intnet.bj](mailto:pgouton@intnet.bj)

Quatre périodes peuvent être distinguées dans la conception et la mise en œuvre des conseils au Bénin.

### **De la colonisation aux premières années après l'indépendance**

Pendant la période coloniale, la satisfaction des besoins en produits tropicaux de la métropole a entraîné la mise en place de nouvelles méthodes de production pour approvisionner l'industrie agroalimentaire française. À cet effet, de 1904 à 1930, des centres de recherche parrainés par des instituts correspondants en France, ont été mis en place dans le but de créer des technologies pour soutenir les objectifs de production définis par l'administration (palmier à huile, vivriers, café, arachides et cocotiers). La "diffusion" de ces méthodes se faisait sous la contrainte (quotas de produits agricoles à fournir, corvées...).

### **Les développements sectoriels**

Après l'indépendance (1960) jusqu'en 1975, des sociétés d'intervention ont été créées ou agréées pour chacune des filières : palmier à huile, coton, arachide, riz et tabac. Ces sociétés d'envergure régionale étaient bien structurées pour mieux "encadrer" les producteurs impliqués dans leurs activités. Les dispositions étaient également prises pour que tous les services en amont et en aval de la production soient assurés. Il s'agissait de :

- la fourniture des semences sélectionnées,
- l'approvisionnement en intrants,
- la commercialisation primaire du produit,
- la transformation,
- l'exportation du produit fini.

Les résultats obtenus avec cette approche étaient généralement bons, tant que les conditions étaient favorables. Mais dans ce système où le seul objectif était la promotion d'une filière, tout changement dans l'environnement économique ou social (baisse des cours, aléas climatiques) qui a un impact défavorable sur cette spéculation (désaffectation des paysans) compromettrait automatiquement l'efficacité de la structure de vulgarisation qui n'était jugée que par rapport aux résultats obtenus en matières de production. Les filières promues étant essentiellement les mêmes que celles de l'époque coloniale.

### **La vulgarisation**

En 1975, les Centres d'action régionale pour le développement rural (Carder) ont été créés dans tous les départements du Bénin. Leur mission était d'apporter un appui global aux paysans pour la promotion de toutes leurs activités de production. L'appui des Carder aux producteurs portait sur :

- la fourniture des intrants agricoles et des produits vétérinaires
- le crédit aux organisations paysannes pour les intrants et le matériel de culture attelée
- la fourniture des semences sélectionnées
- la fourniture des plants
- la commercialisation des produits agricoles (industriel comme vivriers)
- la recherche-développement
- la vulgarisation
- l'appui aux organisations paysannes.

En matière de dispositif de vulgarisation, après plusieurs années de tâtonnement, les Carder avaient fini par adopter la méthode formation-visite avec cependant des variantes selon les principaux bailleurs de fonds qui les soutenaient.

Les résultats obtenus variaient d'un département à l'autre et selon les spéculations. Les succès les plus remarquables ont été obtenus sur le coton, le maïs et le développement de la culture attelée. Mais cette approche intégrée concentrée dans les CARDER un nombre important d'activités, rendait leur fonctionnement coûteux et ne favorisait pas le développement des initiatives privées. De plus le système adopté avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale n'a pas été sans failles, loin de là. La diversité des situations, le nombre impressionnant des outils à gérer, les qualifications des personnels techniques concernés et le niveau d'implication des producteurs ont contribué à la disparition de la méthode de vulgarisation sitôt les financements *ad hoc* arrivés à échéance.

*Cette approche est restée dans les mémoires comme un système, rigide et mécanique, laissant peu de place aux réflexions et aux initiatives diverses. Le producteur était infantilisé et faisait office de récepteur d'appuis indifférenciés*

### **Conseils : début de l'évolution vers un conseil à l'exploitation familiale**

Les limites constatées de l'approche de vulgarisation développée au Bénin ont donné lieu à de nouvelles réflexions axées sur l'approche « conseil de gestion », appuyée principalement par l'aide française. Le conseil de gestion est une démarche permanente de formation et de suivi d'agriculteurs et d'agricultrices volontaires qui souhaitent moderniser leurs exploitations pour vivre décemment de leur métier. C'est un processus d'aide à la décision qui induit des changements de mentalités et de comportements permettant aux adhérents de faire évoluer tant leurs pratiques techniques (intensification, gestion de la fertilité des sols, etc.) que financières (rentabilité des activités, maîtrise des dépenses, prévision budgétaire, etc.) et organisationnelles (contrôle des organisations paysannes) pour s'adapter aux contraintes de l'agriculture mondialisée.

Malgré les effets positifs avérés de cette démarche sur le plan de la maîtrise de la trésorerie, du choix des cultures, de la main d'œuvre etc., au niveau des exploitations, celle-ci paraissait assez restrictive. Elle ne s'intéressait, en effet, qu'aux aspects économiques et financiers de l'exploitation et tenaient insuffisamment compte des autres facteurs qui déterminent l'évolution des exploitations. En effet, si l'on conseille des exploitations en prenant en compte que ces aspects, et en oubliant d'améliorer les techniques de production, le risque est grand de devenir moins compétitif que d'autres zones du monde qui auront amélioré la productivité des sols, des plantes, des animaux et du travail.

A l'inverse, si l'on ne met l'accent que sur les conseils techniques sans un renforcement des compétences en matière de gestion économique et financière, les systèmes de production préconisés ne seront probablement pas les plus pertinents en matière d'efficacité et de rentabilité, tant pour les agriculteurs que pour la collectivité.

Le conseil de gestion préconisé au départ a donc fortement évolué vers une approche dont la porte d'entrée dans l'exploitation reste encore la maîtrise des aspects économiques et financiers mais qui à présent, prend en compte les besoins des producteurs en matière de conseils techniques et de nouvelles technologies.

Les liens réciproques, pris deux à deux, de la recherche, de la vulgarisation et du conseil de gestion, paraissent évidents. En effet, (1) la recherche-développement peut puiser ses thèmes auprès d'initiatives paysannes innovantes nécessitant un développement plus scientifique pour être validées, (2) le conseil de gestion, qui permet d'identifier les forces et les faiblesses des exploitations agricoles, peut contribuer à une meilleure définition des thèmes techniques de formation ou de recyclage et (3) quant à la vulgarisation, elle peut accompagner les agriculteurs,

par le biais des Organisations Professionnelles Agricoles, dans la diffusion des messages auprès du plus grand nombre, dans les langues et selon les méthodes les plus adaptées au milieu.

L'exploitation n'est plus raisonnée comme une simple juxtaposition d'activités concourant à la production agricole, mais comme un système qui intègre la famille et s'insère dans un environnement avec ses atouts et contraintes, ses forces et faiblesses.

Il s'agit donc d'une approche globale de longue haleine qui permet au paysan de maîtriser durablement le devenir de son exploitation en prenant de meilleures décisions pour atteindre ses objectifs et ceux de sa famille, aux organisations paysannes de disposer des outils nécessaires à la bonne gestion de leurs structures et au renforcement de leur pouvoir de négociation. Par ailleurs, l'appui de l'Etat consistera à construire un dispositif adéquat d'appui à l'agriculture en rapport avec la spécificité des exploitations agricoles.

*L'approche « conseil » réhabilite le producteur en le faisant passer du statut de receveur passif de directives techniques à celui de partenaire outillé pour choisir et orienter les décisions.*

L'institutionnalisation en cours du conseil à l'exploitation au Bénin, et qui a d'ailleurs le soutien personnel du Ministre de l'Agriculture, devra permettre de rénover et d'enrichir l'appui à apporter au monde rural béninois par les acteurs nationaux concernés et pourrait constituer un modèle en la matière dans notre sous région.